Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DAG260705-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026
Date de convocation : 18 septembre 2026	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DAG n° 26-07-05 ***Rapporteur : Philippe EUZEN*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 29*** ***Nombre de conseillers votants : 33***	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Frédéric L'AMINOT ; Jérôme PLOUZEN ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Enzo DE GREGORIO ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Marie GALLOUÉDEC ; Marlène CALVIAC; Katell SALAZAR ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérangère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT-GUÉZENNEC.
Nombre de suffrages exprimés : 33	A donné procuration : Nathalie BARNET à Kristell BRETON ; Laetitia ABILY à Philippe EUZEN ; Yvon LAURANS à Jean-Paul VERMOT ; Michael RESTIER à Catherine TREATON.
Nombre de voix : ***Pour : 33*** ***Contre : 0*** ***Blancs : 0***	Secrétaire de séance : Valérie SCATTOLIN.

> COMMISSION COMMUNALE CULTURE, COMMUNICATION ET ATTRACTIVITÉ – ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉMENTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22 ;

Vu la délibération DAG n° 26-03-07 du conseil municipal du 4 avril 2026 relative à l'installation de la commission communale culture, communication et attractivité ;

Vu la délibération DAG n° 26-06-03 du conseil municipal du 19 juin 2026 relative à l'approbation du règlement intérieur du conseil municipal et notamment l'article 24 ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant que le nombre de membres de la commission culture, communication et attractivité est fixé conformément au règlement intérieur du conseil municipal soit 9 membres ;

Considérant qu'actuellement la commission communale culture, communication et attractivité compte 8 membres, dont 6 de la majorité et 2 de l'opposition, et qu'il convient dès lors de désigner un nouveau membre conformément au règlement intérieur du conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DAG260705-DE

Considérant qu'actuellement la commission communale culture, communication et attractivité compte 8 membres, dont 6 de la majorité et 2 de l'opposition, et qu'il convient dès lors de désigner un nouveau membre conformément au règlement intérieur du conseil municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier en ce sens l'article 4 de la délibération DAG n° 26-03-07 du conseil municipal du 4 avril ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un membre supplémentaire ;

Considérant la candidature de Madame Françoise QUEINNEC pour la liste "Morlaix ensemble" ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : décident que la désignation des membres se fasse par un vote à main levée.
- Article 2 : désignent Madame Françoise QUEINNEC en qualité de membre de la commission communal culture, communication et attractivité.
- Article 3 : Modifient l'article 4 de la délibération DAG n° 26-03-07 du conseil municipal du 4 avril 2026 comme suit :

Pour la liste « MORLAIX ENSEMBLE »	**Pour la liste « POUR MORLAIX »**
André LAURENT	Georges AUREGAN
Valérie SCATTOLIN	Daniel BACHE
Michael RESTIER	
Catherine MILIN	
Michel BAUPRE	
Konshitah ENGUTSAMY	
Françoise QUEINNEC	

- Article 4 : Les autres articles de la délibération DAG n° 26-03-07 du conseil municipal du 4 avril 2026 restent inchangés.
- Article 5 : Cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

La secrétaire de séance,

Valérie SCATTOLIN

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT